

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROTECTION DES ENFANTS - (N° 3018)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 4

présenté par

M. End, M. Hetzel, M. Bazin, Mme Bazin-Malgras, Mme Corneloup, M. Le Fur et M. Liger

ARTICLE 9

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
